

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021_ 0032

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 21D08 RELATIF À LA MAINTENANCE ET AU SUPPORT TÉLÉPHONIQUE DU LOGICIEL I-PARAPHEUR AVEC LA SOCIÉTÉ LIBRICIEL SCOP

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3-3°,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune a acquis en 2012 le logiciel de parapheur électronique « I-Parapheur », permettant la circulation de documents regroupés en « dossiers », au travers d'un circuit de validation comportant des phases successives de visa(s), de signature(s) apposées sur un ou plusieurs documents ou sur des flux métiers,

CONSIDÉRANT que le marché public de maintenance et de support téléphonique est arrivé à son terme, qu'il convient dès lors de conclure un nouveau marché avec la société LIBRICIEL SCOP, développeur du produit, et donc seul prestataire à même d'en assurer la maintenance pour des raisons d'ordre technique et tenant à la protection de droits d'exclusivité,

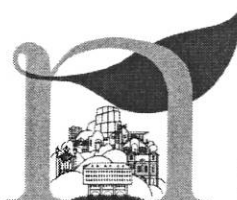
CONSIDÉRANT la proposition afférente de la société LIBRICIEL SCOP,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance et assistance du progiciel I-parapheur » dont la valeur ne dépasse pas 40 000 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société LIBRICIEL SCOP SA, sise 836 rue du Mas-de-Verchant 34000 MONTPELLIER, le marché public de services n° 21D08 relatif à la maintenance réglementaire, corrective et évolutive du logiciel « I-PARAPHEUR », pour un montant global et forfaitaire annuel de 1 725,00 € HT (soit 2 070,00 € TTC), comprenant les prestations annuelles détaillées de : maintenance pour 1 100,00 € HT, télé-services

1/2



VILLE DE NOISIEL

0032

Suite de la décision DEC2021_

Portant « Conclusion du marché public de services n° 21D08 relatif à la maintenance et au support téléphonique du logiciel i-parapheur avec la société LIBRICIEL SCOP »

pour 325,00 € HT et mise à jour de 300,00 € HT. Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est reconductible tacitement, trois fois maximum par période annuelle, sa durée globale ne pourra pas excéder quatre ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont et seront prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique de Chelles ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 04-02-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le

08 FEV. 2021

Affiché en Mairie le 08 FEV. 2021

Publié au RAA le 08 FEV. 2021

~~Notifié le~~

2/2

